

Rapport sur le préavis N°07/2017

Demande de crédit pour les deux premières phases de travaux de remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs « Les Bossons », « L'Etambeau » et « La Palaz »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de M. Jean-Louis Rossier – 1^{er} membre, Mme Anne-Isabelle Mottier, MM Jean-Philippe Blum, Pierre-Alain Gorgé et Sylvain Clot, rapporteur, s'est réunie le mardi 25 avril 2017 pour étudier le préavis cité en titre en présence de MM. les municipaux Eric Grandjean et Eric Fatio ainsi que M. Roland Oguey, chef des travaux.

La séance débute à 20h30 ; après les salutations d'usage, le Président de séance passe directement la parole aux municipaux appuyé de M. Oguey qui nous explique les 5 phases des travaux ; les deux premières - qui nous concernent pour ce présent préavis - représentent un travail titanesque, tant au niveau du génie civil qu'au niveau de la planification pour la circulation ; de plus, il faut bien intégrer que ces deux premières étapes sont directement liées et synchronisées avec le chantier du nouveau bâtiment de Praz-Soleil pour lequel le début des travaux est prévu au mois de juin. De ce fait, les carrefours des Bossons, actuellement en travaux, devront être finis fin mai-début juin pour que les travaux de terrassement du 1^{er} projet du Pôle Santé puissent démarrer rapidement. Le gros œuvre devrait être fini en même temps que la phase 1(2017) présentée dans ce préavis.

La phase 2 sera compliquée pour la circulation, car elle touche le secteur « Les Bossons - l'Etambeau », où il existe un seul axe de desserte ; les travaux y seront probablement organisés en deux temps afin de permettre en tout temps un passage par les routes de l'Etambeau et de l'Hôpital pour les habitants de ce quartier et des zones du Mont et du Clôt. Cette étape est très importante étant donné que beaucoup de service y sont concentrés (EC – EU, confrérie, Groupe E, Swisscom, CAD, éclairage public).

Une explication sur les phases 3, 4 puis 5 nous indique l'étendue des travaux planifiés jusqu'en 2021.

Le montant de CHF 993'000.00 pour les phases 1 et 2 nous montre l'investissement à la charge de la Commune seule. Quelques taxes de raccordement sont prévues soit : Praz-Soleil CHF 62'500.00 pour l'EMS et CHF 30'600.00 pour les appartements protégés ; ces sommes représenteront env. 9% du montant investi, ce qui n'est pas négligeable.

Après cette présentation, M. Grandjean, absent pour des raisons professionnelles lors du prochain Conseil du 18.05.2017, nous annonce qu'il sera remplacé par Eric Fatio pour les questions inhérentes à ce préavis ; il nous invite à poser nos questions.

Q : Y a-t-il des subventions potentielles pour ces travaux ?

R : *Non, aucune.*

Q : Y a-t-il encore des fosses septiques en activité, et si oui, est-ce qu'il y aura une taxe de raccordement ?

R : *Non, y a plus de fosses septiques en activité.*

Q : Est-ce qu'il y aura d'autres taxes de raccordement annoncées que celle du nouveau Praz-Soleil ?

R : *Les taxes sont calculées lors de la mise à l'enquête et à ce jour une seule maison privée est annoncée dans ce secteur.*

Q : Est-ce que les coûts des travaux présentés vont être partagés entre les différents services (confrérie etc...) et comment ces montants ont été calculés ?

R : *Non, les chiffres indiqués sont à charge de la Commune et calculés sur la base des dernières factures rentrées pour les travaux de « La Frasse ».*

Q : A-t-il été étudié d'autres possibilités de balancer le trafic vers l'Hôpital ?

R : *Une demande de l'Hôpital et de Praz-Soleil a été faite pour que la circulation ne passe pas dans leur secteur, mais si les travaux devaient être retardés pour une raison ou une autre, ils réétudieraient la possibilité de passer par ce secteur.*

Q : Est-ce que les phases 3,4 et 5 sont urgentes ?

R : *Elles ne sont pas urgentes, mais chaque phase a ses priorités liées aux différents services.*

Q : Quels sont les avantages d'être en séparatif ?

R : *Les débits à la STEP sont de ce fait connus et les zones déjà séparées ont déjà montrés des économies de traitement d'eau.*

Q : Les privés peuvent-ils prendre une autre entreprise que celle que la Commune aura mandatée pour faire leur raccordement ?

R : *Oui ils ont deux ans pour le faire et sont libres de prendre une autre entreprise, mais tout en sachant que s'ils se raccordent tout de suite ils auront droit au prix de creuse du chantier et n'auront pas d'installation de chantier à leur frais.*

Q : Qu'elles sont les pourcentages d'eaux claires et d'eaux usées qui arrivent à la STEP ?

R : *Environ 50 / 50*

Q : Comment les habitants de la route du Mont vont-ils faire pendant les travaux de la phase 2 ?

R : *Plusieurs étapes seront faites pour réaliser ces travaux, mais il faudra incontestablement compter sur l'indulgence de la population.*

Q : Pourquoi le montant des travaux concernant les routes ne pourrait-il pas être mis au budget 2018 ?

R : *Vu ce que coûte l'argent actuellement, il est plus favorable de faire des préavis, impliquant ainsi un échelonnement des amortissements plutôt que de porter ces montants au budget, ce qui induirait un amortissement unique de la totalité du montant investi.*

Q : Pensez-vous que, si le chantier du nouveau bâtiment de Praz-Soleil n'est pas terminé, les travaux de la phase 2 seront quand même maintenus avec le même calendrier, c'est-à-dire en 2018 ?

R : *Le planning pourra être modifié car les raccordements du chauffage et des différents autres services seront réalisables de façon provisoire du côté de l'hôpital.*

Quelques précisions sont encore données sur le plan de phasage qui se trouve sur le site de la Commune pour clore nos différentes questions.

M. Jean-Louis Rossier remercie MM les municipaux et M. le chef des travaux pour leurs explications et soumet le préavis au vote des membres de la Commission.

La Commission se prononce, à l'unanimité de ses membres, en faveur du préavis 07/2017 et vous propose, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'accepter tel que présenté.

Le rapporteur :
Sylvain Clot